

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

**Compte-rendu affiché le :** 24 novembre 2021

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 24 novembre 2021

**N° 21-10-06**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 17 novembre 2021

**OBJET :**

**Décision Modificative n°2  
– Budget Commune 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Thomas ROCHETTE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Christine PALLEY à Geneviève NIGAY – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211123-21-10-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Affichage : 24/11/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE 2021**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster tant en dépenses qu'en recettes certains crédits inscrits aux deux sections du budget primitif 2021.

Elle précise que cette décision modificative a fait l'objet d'une étude en commission finances lors de sa réunion du 09 novembre dernier.

En section d'investissement :

- Le programme 041 « opérations patrimoniales » doit être mouvementé tant en dépenses qu'en recettes afin de prendre en compte les opérations d'ordre budgétaire liées à la régularisation d'une avance versée sur les travaux d'équipement concernant l'aménagement en cours au Casino le Lion Blanc pour un montant de 8 900 €.
- Le programme 0421 « vidéoprotection » nécessite un montant complémentaire en dépenses de 50 039 € afin de prendre en compte la consultation des entreprises qui est en cours avec un montant maxi des dépenses annoncé à hauteur de 300 000 €. En ce qui concerne les recettes, le montant des subventions étant connu suite à la réception des arrêtés de notification, il convient de rajouter 12 553 €.
- Le programme 024 « produits des cessions » bénéficie d'une inscription complémentaire à hauteur 5 949 €, montant lié à des reprises de matériel.
- Quant au programme 1518 « aménagement du Cloître », un montant de 50 000 € peut être inscrit en recette du fait de la subvention accordée par la Région au titre du plan de relance. Afin d'équilibrer la section, une somme de 18 463 € est inscrite en dépense.

En section de fonctionnement :

- Les chapitres 70 « produits de services » - 73 « impôts et taxes » - 74 « dotations - subventions » nécessitent des ajustements à hauteur de 77 880 € suite à des notifications intervenues depuis le vote du budget primitif.
- En dépenses, le CCAS ayant sollicité une subvention complémentaire afin de prendre en charge le coût lié à l'analyse des besoins sociaux, un montant de 7 000 € est à inscrire au compte 657362. Il est précisé qu'un décret impose la réalisation de cet état des lieux au cours du mandat.  
Le compte 6718 doit être réajusté à hauteur de 10 000 € afin de prendre en compte notamment l'annulation de la redevance 2020 pour la DSP foire et marché, ainsi qu'une régularisation de TVA prescrite.  
Divers comptes du chapitre 011 « charges à caractère général » seront également réajustés et permettront l'équilibre de la décision modificative.

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative annexée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211123-21-10-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Affichage : 24/11/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 24 novembre 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.

